

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-909

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros du programme 217 (conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable), action 25 (commission nationale du débat public) vers le programme 203 (Infrastructure et services de transport), action 41 (Ferroviaire).

Le réseau ferroviaire méditerranéen est perpétuellement saturé. Au moindre incident, les passagers pâtissent de plusieurs dizaines minutes de retard.

Par exemple, sur la ligne entre Montpellier et Béziers, il y a un point particulièrement sensible : le pont levant Maréchal Foch à Sète, qui date de 1931. Vieux, « situé en atmosphère maritime, sa corrosion progresse et ses composants électromécaniques sont obsolètes », empêchant parfois sa fermeture. En outre, « un arrêté préfectoral impose de l'ouvrir 3 fois 20 minutes par jour par afin de permettre la circulation maritime. Cela diminue d'autant la capacité de la ligne ferroviaire ».

Pour les usagers, il convient d'apporter une réponse rapide.